

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter M. Lewis pour sa coopération pendant le cours de nos discussions. J'ai trouvé en lui un homme franc et compréhensif, un porte-parole représentant bien la position de son pays, et une personne sympathique aux vues du Canada. Les progrès que nous avons réalisés sont grandement attribuables à son énergie et à son enthousiasme, ainsi qu'à son vif engagement personnel de faire progresser cette entreprise, comme le souhaitait son Président.

J'étais moi aussi vivement conscient de l'importance que vous attachez à la question que nous avons étudiée, et à l'expérience dans les relations canado-américaines que représentait notre tâche conjointe. Reconnaisant les formidables obstacles placés sur notre chemin, M. Lewis et moi-même avons toujours tenté d'éviter les initiatives sensationnelles mais impraticables. Nous avons plutôt décidé de rechercher les domaines où des progrès réels pourraient être faits et où nos positions nationales respectives pourraient être rapprochées.

Dans cet esprit, nous avons réalisé des progrès sur un certain nombre de fronts, que j'aimerais mentionner brièvement:

- Notre rapport constitue un énoncé conjoint s'appuyant sur notre relation environnementale bilatérale et sur nos obligations conventionnelles, ainsi que sur les engagements et pratiques coopératives qui en découlent. Un tel énoncé devrait contribuer à faciliter le règlement bilatéral de cette question.
- M. Lewis a accepté de déclarer en termes clairs et non équivoques que les pluies acides sont un grave problème environnemental qui, provoqué par l'homme, doit être réglé urgemment. Il accepte le consensus scientifique voulant qu'il y ait un solide lien entre les émissions de gaz acides et les pluies acides. Il convient également que les pluies acides sont un sérieux problème transfrontalier.

- Compte tenu des grandes difficultés à parvenir à un consensus aux États-Unis sur le contrôle des pluies acides, la proposition d'innovation technologique de \$5 milliards devrait contribuer grandement à amener un tel consensus. Cette proposition, à l'instar du programme canadien de techniques touchant les fonderies, cherche à réduire les obstacles socio-économiques à la mise en application d'un bon programme de réduction de la pollution. Elle devrait également permettre, sur le court terme, certaines réductions dans les émissions atmosphériques américaines qui affectent les écosystèmes canadiens.
- Les recommandations traitant des lois et règlements nationaux soulignent le fait que les mesures nationales peuvent avoir des effets transfrontaliers qui devraient être pris en compte.
- Les constatations et recommandations touchant la consultation bilatérale fournissent plusieurs moyens de renforcer ce qui doit être un dialogue bilatéral permanent et de préparer des terrains d'entente.

Notre nomination comme envoyés spéciaux est survenue à un moment où nos deux nations étaient parvenues à une impasse sur la question de la pollution atmosphérique transfrontière, et plus particulièrement sur celle des pluies acides. Cette impasse reflétait des différences fondamentales dans la façon dont le problème est perçu. Avec ces nominations, les deux gouvernements ont pris une première grande mesure pour régler cette question vitale aux plans environnemental et diplomatique. Pendant nos neuf mois de discussions et d'études, je crois que M. Lewis et moi-même avons coopéré dans un esprit de réalisme et d'ouverture.